

Le génocide arménien, entre objet de mémoire et objet politique

Regard sur le centenaire de 1915



**Par Boris Adjemian, docteur en histoire contemporaine,
conservateur de la Bibliothèque Nubar**

Il est prématuré de prétendre dresser un quelconque bilan des commémorations du génocide des Arméniens pendant l'année 2015 et les lignes qui suivent n'ont pas la prétention de s'engager sur ce terrain-là. Cependant, on peut d'ores et déjà constater que le centenaire du génocide a été un événement d'ampleur planétaire, qui a connu un écho plus fort dans certains pays, parmi lesquels la France occupe une place singulière.

Afin d'expliquer le retentissement de cette commémoration, il faut rappeler que la mémoire du génocide arménien a été surdéterminée après la Seconde Guerre mondiale¹ par l'enjeu d'une reconnaissance internationale, le combat inégal du militantisme de la mémoire contre le négationnisme officiel turc et les frustrations

¹ C'est en effet dès le 9 décembre 1945 que Chavarche Missakian faisait remarquer, dans un éditorial resté célèbre du quotidien arménophone *Haratch*, que le terme de génocide utilisé pour la première fois publiquement au cours des procès de Nuremberg correspondait strictement à la nature des crimes commis contre les Arméniens en 1915. Voir Chavarche Missakian, *Face à l'innommable. Avril 1915*, traduit par Arpik Missakian, postface de Krikor Beledian, Marseille : Parenthèses, 2015. Après la Seconde Guerre mondiale, et notamment à partir des années 1960, la mémoire du génocide des Arméniens de l'Empire ottoman a aussi été relue par les descendants des victimes à l'aune du génocide des juifs d'Europe. Voir Boris Adjemian et Mikaël Nichanian, « Du centenaire de 14-18 à celui de 1915 », *Études arméniennes contemporaines*, 2013, n° 2, p. 65-88, <http://eac.revues.org/254>.

engendrées par de trop longues attentes. Au sortir des commémorations du centenaire, il est vrai que ces problèmes de reconnaissance peuvent sembler relatifs, tout au moins vu de France : le thème du génocide s'y est imposé avec force et sans ambiguïté dans l'espace public depuis quelques mois, réduisant au silence des diplomates turcs d'ordinaire nullement gênés de servir les éléments de langage officiels sur « les allégations arméniennes de soi-disant génocide » mais qui n'ont eu d'autre choix, une fois n'est pas coutume, que de faire profil bas en laissant passer l'orage, véritable tsunami de publications, d'émissions audio-visuelles, d'événements culturels, scientifiques, et de déclarations politiques.

Les commémorations du centenaire ont énormément pesé en faveur de la reconnaissance internationale². La prise de position publique du pape François à Rome, le 12 avril 2015, a été la plus retentissante de toutes les reconnaissances exprimées officiellement par des chefs d'État ou des assemblées parlementaires. Une prise de position papale qui tranchait avec les usages de la diplomatie vaticane sur ce sujet et qui semble avoir été celle qui, de loin, a fait le plus vivement réagir le gouvernement turc. Ces paroles ont eu des répercussions non seulement à Ankara, provoquant des réactions en des termes peu mesurés, mais aussi en Allemagne où l'étude de l'épineuse reconnaissance du génocide était de nouveau à l'ordre du jour à l'occasion de ce centenaire et où les relations très fortes avec la Turquie, ne serait-ce que par la présence de nombreux Turcs et Allemands d'origine turque en Allemagne, ne peuvent laisser le monde politique indifférent. Après le discours du pape, il était difficile pour les députés allemands, même les plus frileux, de faire la sourde oreille aux demandes de reconnaissance ou de s'accorder sur un texte minimaliste. Faisant écho aux paroles du pape en se plaçant sur le même terrain moral, le discours du très respecté président de la République fédérale d'Allemagne Joachim Gauck, le 23 avril dans la cathédrale de Berlin, qui a reconnu non seulement la réalité du génocide arménien mais aussi la responsabilité de l'Allemagne alliée de l'Empire ottoman, a coupé court aux tergiversations du

² La première reconnaissance du génocide des Arméniens par un État a été celle de l'Uruguay, dès 1965. Dans les décennies 1980, 1990 et 2000, des associations et des groupements arméniens de la diaspora ont fait campagne pour inciter d'autres États ou institutions internationales à reconnaître officiellement le génocide de 1915, remportant quelques succès importants, comme le vote du parlement européen de Strasbourg en 1987, qui fit de la reconnaissance du génocide arménien un préalable à l'entrée de la Turquie dans l'Europe communautaire ; comme également la loi portant reconnaissance du génocide arménien en France (promulguée le 29 janvier 2001).

gouvernement fédéral et des groupes parlementaires allemands. Le lendemain, 24 avril 2015, le Bundestag a finalement adopté une résolution qui reconnaît formellement le génocide arménien, contrairement à celle votée en 2005. Les reconnaissances officielles enregistrées en ce printemps 2015 de la part des parlements autrichien, chypriote, néerlandais, et tout récemment brésilien, ont participé à cet effet d'ampleur, alors que la question a également été très débattue ces dernières semaines en Belgique et a donné lieu à une prise de position inédite du gouvernement belge, ainsi qu'à un débat important et toujours en cours au parlement.

Il faut reconnaître que beaucoup de choses ont changé en Turquie également, même si ces évolutions, enclenchées après le choc provoqué par l'assassinat de Hrant Dink en janvier 2007, ne concernent encore qu'une frange minoritaire de la société. Depuis quelques années, des associations turques et arméniennes organisent des manifestations de recueillement chaque 24 avril à Istanbul sans être dispersées par la police. Des rassemblements ont également eu lieu cette année à Diyarbakır, où les autorités municipales (du parti pro-kurde BDP) mènent depuis plusieurs années une politique de réhabilitation de la mémoire de l'ancienne présence arménienne. La manifestation d'Istanbul, rassemblant des descendants d'immigrants arméniens de toute la diaspora, a réussi à ne pas passer inaperçue et a reçu un certain écho médiatique international, alors que le gouvernement turc organisait à grands frais le même jour la commémoration de la bataille des Dardanelles, opportunément avancée d'un jour sur la date habituelle. Mais ces avancées restent limitées. Malgré l'emploi d'une rhétorique qui se renouvelle régulièrement, la position officielle de la Turquie reste sur une ligne négationniste en cette année du centenaire. La reconnaissance officielle n'est toujours pas à l'ordre du jour dans des pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni ou Israël, et le nombre des États qui ont reconnu le génocide reste limité à une vingtaine. C'est bien parce que la mémoire de 1915 demeure une mémoire blessée en attente de réparation morale et de justice que le centenaire de ce génocide a généré autant de passions et d'intérêt. Dans ce contexte, la place réservée au centenaire de 1915 en France mérite que l'on s'y intéresse.

On a souvent entendu répéter ces dernières années, à l'occasion des controverses sur les lois dites mémorielles, que le parlement n'avait pas à légiférer sur des affaires qui ne regardaient pas la France et son histoire³. La forte mobilisation autour de ces commémorations et l'écho médiatique exceptionnel qui les a entourées montrent cependant l'importance sociale que revêt la mémoire de 1915 en France et le fait qu'elle s'est transformée en un enjeu politique tout à fait national – très « franco-français », pour le coup. Il faut souligner la multitude des initiatives locales émanant de collectivités, d'associations ou directement de la volonté de quelques citoyens qui ont contribué à faire de ce centenaire un grand moment de mémoire. Ces initiatives ont concerné toutes les régions de France, y compris dans des villes qui n'abritent pas ou peu de Français d'origine arménienne. Qui eut cru, il y a cinq ou six ans, qu'un colloque sur le génocide arménien serait un jour organisé à l'université de Limoges ?⁴ Ceci témoigne des résonances sociales actuelles de cette question et de la forte demande qu'elle a suscitée dans des milieux aussi divers que ceux des chercheurs, des enseignants, des artistes plasticiens, musiciens, écrivains, cinéastes, etc., et de leurs différents publics.

Au chapitre de ces initiatives, l'une des plus importantes, celle de la Mairie de Paris d'organiser une exposition à l'Hôtel de Ville, est révélatrice de la multiplicité des acteurs institutionnels qui ont mobilisé ou investi la mémoire du génocide à l'occasion de ce centenaire, chacun avec ses propres préoccupations. L'exposition *Arménie 1915 : centenaire du génocide des Arméniens* a été le fruit de concertations impliquant trois acteurs principaux : la Mairie de Paris, et notamment ses maires adjoints aux relations internationales et à la mémoire et aux anciens combattants ; l'ambassade d'Arménie en France ; le conseil de coordination des organisations arméniennes de France (CCAF). En raison de la manière dont la République d'Arménie mobilise depuis plusieurs années la question du génocide arménien (au service tant de sa diplomatie que de sa politique intérieure), il n'est pas surprenant que l'ambassade d'Arménie ait été associée depuis le début au projet d'organisation

³ Voir Boris Adjemian, « Le débat inachevé des historiens français sur les “lois mémorielles” et la pénalisation du négationnisme : retour sur une décennie de controverse », *Revue arménienne des questions contemporaines*, 2012, n° 15, 9-34, <http://eac.revues.org/416>.

⁴ Le colloque *Mémoires des crimes de masse : le génocide des Arméniens*, organisé par l'Institut international de recherche sur la conflictualité (IIRCO) de l'université de Limoges, le 12 mars 2015.

de cette exposition et à sa mise en œuvre dans ses aspects protocolaires⁵. Comme il n'était pas concevable, pour des raisons diplomatiques également, que le Musée-Institut du génocide à Erevan ne soit pas associé à l'opération, quand bien même l'expertise historique se trouvait en France plus qu'en Arménie, ce que reflète également la provenance des collections exposées⁶. L'exposition de l'Hôtel de Ville a donné une visibilité exceptionnelle et inédite à la question du génocide arménien, contribuant ainsi de manière importante au centenaire. Elle n'en est pas moins restée une opération politique avant tout. Pour l'Arménie, à travers son ambassade et l'envoi de son ministre des Affaires étrangères le jour de l'inauguration, il s'agit d'utiliser la question du génocide et de sa mémoire pour légitimer l'action de l'État arménien sur la scène internationale⁷. Du point de vue de la Mairie de Paris, l'organisation de l'exposition s'inscrit tout d'abord dans une logique de relations internationales, à travers la collaboration mise en place avec l'ambassade d'Arménie, comme si l'État arménien devait forcément être associé à un tel projet, alors même que rien ne le justifie au plan historique. On ne peut pas ignorer non plus la portée locale de la décision de promouvoir une exposition exceptionnelle sur ce thème, étant donné le lien désormais très fort entre la mémoire du génocide arménien en France et les enjeux politiques nationaux.

Le centenaire a bien mis en évidence que les représentations et le niveau de conscience à l'égard du génocide des Arméniens sont très inégaux de par le monde. Dans la géographie internationale de la reconnaissance, la France occupe un statut à part depuis qu'elle a publiquement reconnu l'événement par la loi de 2001. Mais ce qui est le plus spécifique dans le cas français est que la question du génocide arménien, loin d'être comme ailleurs une question de politique internationale et de relations bilatérales avec la Turquie, comme c'est encore le cas à Washington, à Londres et à Tel Aviv – et comme c'était il n'y a pas si longtemps le cas en France

⁵ Étaient présents à l'inauguration le 28 avril 2015 la maire de Paris, Anne Hidalgo, le ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie, le directeur du Musée-Institut du génocide d'Erevan, les co-vice-présidents du CCAF, l'ambassadeur d'Arménie en France, Charles Aznavour, etc.

⁶ Le commissaire de l'exposition était l'historien français Raymond Kévorkian, auteur de *Le génocide des Arméniens*, Paris, Odile Jacob, 2008 et, avec Hamit Bozarslan et Vincent Duclert, de *Comprendre le génocide des Arméniens : 1915 à nos jours*, Paris, Tallandier, 2015. Quant aux collections exposées, elles provenaient en grande majorité de la Bibliothèque Nubar de l'UGAB (Paris).

⁷ C'est déjà le cas depuis plusieurs années et les moyens dévolus au Musée-Institut du génocide d'Erevan sont le signe le plus flagrant de cette volonté politique qui ne cesse de s'affirmer.

aussi – est devenu un enjeu social et politique avant tout intérieur. En effet, l'état de la reconnaissance publique de ce génocide en France n'est désormais plus dépendant des relations économiques et commerciales ou politiques que le gouvernement entend préserver avec la Turquie. La reconnaissance a atteint un degré si élevé que la question de l'attitude ou des réactions prévisibles des autorités turques après chaque déclaration d'un membre du gouvernement ou représentant d'une institution publique est presque devenue secondaire. La situation est de ce point de vue bien différente de celle des États-Unis où Barack Obama, en dépit de ses promesses de campagne réitérées, n'a jamais prononcé le *G word* en deux mandats de temps, et de celle d'Israël où l'éventualité d'une reconnaissance est agitée passagèrement comme un chiffon rouge à la Knesset seulement lorsque les relations avec l'allié turc se dégradent et que l'on pense pouvoir faire pression sur lui de cette manière. En France au contraire, il est devenu extrêmement rare que des hommes ou des femmes politiques, des journalistes ou des éditorialistes, des intellectuels et des universitaires hésitent à qualifier de génocide les événements de 1915. Il y a là un renversement frappant de situation si l'on songe à celle qui prévalait encore à la fin des années 1990, à l'époque du procès de Bernard Lewis et des polémiques ayant précédé l'élection de Gilles Veinstein au Collège de France. Mais, si l'on me permet de paraphraser un chanteur célèbre, je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître ! Le déroulé du centenaire en France est la preuve, s'il en fallait une, que les choses ont décidément bien changé.

La prise de parole publique sur le génocide de 1915 est aujourd'hui devenue créatrice de consensus, à des lieux de la prudence timorée et de l'ambiguïté qui la caractérisaient jadis. Le discours prononcé par le président de la République, François Hollande, le 24 avril, au cours d'un voyage annoncé de longue date à Erevan (et sur lequel le service de presse de l'Élysée a d'ailleurs beaucoup plus communiqué que sur la visite effectuée dès le lendemain en Azerbaïdjan, pays où se pratique un négationnisme forcené à l'égard du génocide de 1915), est parfaitement illustratif du discours qui s'est imposé en France depuis une dizaine d'années dans les milieux officiels. Il ne s'agissait pas d'une première puisque deux de ses prédécesseurs, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, avaient fait par le passé un déplacement au mémorial du génocide d'Erevan et y avaient chacun à leur tour

appelé la Turquie à faire face à son histoire. Mais le discours de François Hollande a bien sûr pris un relief particulier et comptera, à n'en pas douter, parmi les images fortes de ce centenaire⁸.

Sans qu'il soit ici le lieu de le commenter en détail, on peut dire que le discours de François Hollande à Erevan a une nouvelle fois fait la démonstration de l'appropriation d'une sorte de vulgate historique par les responsables politiques français amenés à s'exprimer publiquement de nos jours sur le génocide arménien, comme nous avons pu le constater lors de la soirée d'ouverture du colloque de mars 2015 dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en présence de la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem⁹. Le fait que le président de la République ait tenu personnellement à s'entourer d'historiens membres du Conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens¹⁰ au cours de ce voyage, et non seulement d'hommes d'affaires, de personnalités « pipole » ou de l'inévitable Charles Aznavour, montre bien l'évolution de l'attitude des politiques sur cette question. Un discours officiel sur 1915 n'omet désormais plus jamais de mentionner le juriste polonais Raphael Lemkin, inventeur du terme de « génocide » en 1943, au sujet duquel les recherches récentes, dans le prolongement des travaux de Samantha Power, ont souligné l'importance du cas arménien (parmi d'autres) dans la maturation du concept. Le lien établi avec la Shoah dans ce genre de discours arrive désormais comme une figure de style obligée, comme si le génocide arménien ne pouvait être entendu qu'en tant qu'étape préparatoire au génocide juif¹¹. C'est pour la même raison que la parole officielle insiste comme l'a fait le président sur la déclaration conjointe des gouvernements britannique, français et russe du 24 mai 1915 avertissant la Sublime Porte qu'elle aurait à répondre des crimes de lèse-humanité qui y étaient perpétrés avec le début des déportations et des massacres

⁸ Il faut dire qu'il était un des rares chefs d'État ayant fait le déplacement, au côté des présidents serbe, chypriotes et russe, et que son discours a été beaucoup plus fort que celui de Vladimir Poutine, lequel a été jugé ambigu en raison du soin mis à employer le moins possible le mot « génocide ».

⁹ Voir sur le site de l'Observatoire du centenaire mon texte « Un génocide dans l'amphithéâtre. Quelques impressions sur le centenaire de 1915 à la veille du 24 avril », https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/IGPS/Adj%C3%A9mian_-_g%C3%A9nocide_amphith%C3%A9tre.pdf

¹⁰ Le CSI était l'organisateur du colloque des 25-28 mars 2015, *Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre. Cent ans de recherche*. Ses membres invités à accompagner le voyage présidentiel étaient Yves Ternon, Raymond Kévorkian, Vincent Duclert et Annette Becker.

¹¹ De quoi faire réfléchir quand on sait que, justement, le souci de ne pas remettre en question « l'unicité » du génocide juif a longtemps contribué à dénier le qualificatif de génocide aux massacres des Arméniens de 1915.

contre les Arméniens, soulignant que « c'était la première fois que les mots "crime contre l'humanité et contre la civilisation" étaient prononcés ; et ces mots-là l'ont été pour dénoncer le génocide arménien ». Cet argument est couramment invoqué depuis quelques années pour montrer la filiation qui se dessinait entre le concept naissant de crime contre l'humanité et le sens plus affirmé qu'il prit plus tard, après 1945 et au moment même où Lemkin forgeait son concept de génocide, comme si la comparaison avec la Seconde Guerre mondiale était devenue légitimante pour le génocide arménien. Il est du reste étonnant que l'argument soit repris aujourd'hui sans vérification, non seulement dans les discours et les médias, mais aussi dans des publications de spécialistes. En réalité, la notion de crime de lèse-humanité ne trouve aucunement sa source dans cette déclaration des pays de l'Entente contre les crimes dont furent victimes les Arméniens en 1915 puisqu'on la trouve à plusieurs reprises employée par ceux qui dénoncèrent l'esclavage et la traite négrière ou d'autres atteintes à la dignité humaine et, dès la fin du XVIII^e siècle, sous la plume de Condorcet¹².

Le président de la République a aussi voulu souligner le rôle de la France dans la reconnaissance du génocide arménien, évoquant la loi de 2001, « un acte de vérité » et en même temps « une loi respectueuse, car la lucidité n'accuse pas le présent au nom des erreurs du passé ». Autrement dit, cette loi déclare que « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 » mais ne mentionne pas l'Empire ottoman, afin de ne pas froisser la Turquie qui se considère comme son héritière. En déclarant qu'« il y a en Turquie [...] des mots importants qui ont déjà été prononcés, mais [que] d'autres sont encore attendus pour que le partage du chagrin puisse devenir le partage d'un destin », le discours du président a d'abord sans doute voulu faire allusion aux « condoléances » (mais pas aux demandes d'excuses) exprimées le 23 avril 2014 par l'ancien premier ministre et actuel président turc Recep Tayyip Erdoğan à l'adresse des petits-enfants des « Arméniens qui ont perdu la vie dans les circonstances qui ont marqué le début du XX^e siècle », à la veille du 99^e anniversaire du génocide... Mais les mots de François Hollande font également

¹² Voir le « Post-scriptum » aux *Réflexions sur l'esclavage des Nègres* [1781] dans les *Œuvres complètes de Condorcet*, Paris : Henrichs, Fuchs, Koenig, Levraut, Schoell et Cie, 1804, tome XI, p. 197. La notion de « crime de lèse-humanité » est également mise en avant, dès les années 1899-1901, par la Ligue des Droits de l'Homme et des personnalités comme Francis de Pressensé. Voir Emmanuel Naquet, « L'action de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH) entre les deux guerres », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 3/2009 (n° 95), p. 53-64.

écho à la thématique anesthésiante de la douleur commune. Celle-ci est très en vogue actuellement chez une frange des intellectuels turcs que l'on présente comme les plus progressistes dans l'optique de la reconnaissance du génocide, à l'image de Hasan Cemal ou d'Ahmet Insel et Cengiz Aktar. Elle est reçue positivement chez les partenaires européens de la Turquie et notamment en France, où on a coutume de dire qu'il faut soutenir et encourager les intellectuels turcs dans leur combat. Il faut cependant remarquer que cette thématique de la douleur partagée a surtout pour effet de dépolitiser la question du génocide et de désamorcer les demandes de justice et de réparations qui lui sont attachées.

Pour le reste, le discours du président a beaucoup insisté sur des questions qui n'ont que peu à voir avec le génocide de 1915, comme la médiation de la France dans le conflit gelé du Haut-Karabagh (entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan) et, surtout, en insistant lourdement sur la situation actuelle des chrétiens et d'autres minorités dans un Moyen-Orient plongé dans le chaos par les guerres civiles et notamment par les crimes commis au nom de Daech : « Chaque fois que des chrétiens sont tués parce qu'ils sont chrétiens, chaque fois que les juifs le sont parce qu'ils sont juifs, des musulmans parce qu'ils sont musulmans, la France alors est présente et agit. » Ici, le président parle d'abord aux Français. Il fait donc de la politique et s'éloigne du sujet, ce qu'on ne peut lui reprocher mais dont il faut être conscient. Alors que nombreux sont tentés aujourd'hui de parler du génocide arménien pour faire écho au sort des chrétiens d'Orient en ce début de 21^e siècle, il n'est pas inutile de rappeler en effet qu'en 1915 les Arméniens furent victimes d'un nationalisme extrême, répandu par des idéologues athées et fortement influencés par le jacobinisme français. En ce sens le discours présidentiel est compréhensible dans un contexte où l'on communautarise et où l'on identifie de plus en plus en fonction du religieux. Néanmoins, on s'abstiendra de relire l'histoire avec les verres déformants du présent en rappelant que les Arméniens ottomans ne furent pas détruits au nom d'une guerre de religions mais, fondamentalement, parce qu'ils semblaient constituer un obstacle irréductible, en tant que minorité, à l'édification d'un État-nation moderne et homogène.

La parole de l'État a été si présente en ce 24 avril 2015 qu'elle s'est fait entendre en stéréophonie. Alors que le président de la République s'exprimait solennellement

au Mémorial de Dzidzernagapert à Erevan, la présence et les discours en France de la maire de la capitale Anne Hidalgo et du premier ministre Manuel Valls à Paris, place du Canada, lieu du rassemblement annuel de commémoration du génocide arménien, ont donné cette année à la cérémonie une dimension tout à fait inhabituelle. Le matin à Erevan, François Hollande affirmait que « la France lutte contre le négationnisme, le révisionnisme, l’effacement des preuves », mais sans indiquer comment¹³. L’après-midi à Paris, près de la statue symbolique du père Gomidas, Manuel Valls a rappelé que le gouvernement, fidèle en cela aux promesses de campagne de l’ancien candidat Hollande, était toujours favorable au vote d’une loi visant à combattre le négationnisme, donnant ainsi des gages aux partisans de feu la loi Boyer. Alors que la Tour Eiffel s’éteignait le même soir durant dix minutes en signe d’hommage aux victimes, grâce à l’autorisation exceptionnelle de la maire de Paris, les paroles prononcées par les plus hauts représentants de l’État laissaient penser, en ce 24 avril 2015, que la mobilisation de la mémoire de 1915 comme un objet politique intérieur en France était appelée à de beaux jours.



¹³ Il a tout de même fait allusion à la décision surprise de l’Élysée, le 7 avril dernier, de déclassifier les archives de la présidence de la République française concernant le génocide de 1994 au Rwanda.